

COMITÉ DU LABEL DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Paris, le 29 juillet 2016 N°: 2016_474/DG75-L002/Label

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête « Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise » REPONSE 2016-2017

Service producteur: Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social - Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES)

Opportunité: avis favorable émis le 15 septembre 2015 par la Commission Emploi, Qualification et

Opportunité: avis favorable émis le 15 septembre 2015 par la Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail.

Réunion du Comité du label du 6 juillet 2016 (Double Commission Entreprises-Ménages).

Descriptif de l'opération

Les enquêtes REPONSE sont au centre du dispositif statistique public sur les relations professionnelles. REPONSE 2017 constituera le cinquième point d'une série d'enquêtes reconduites tous les six ans.

L'enquête comprend trois volets correspondant aux trois populations interrogées : les représentants des directions d'entreprise, les représentants du personnel et les salariés.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête sont :

- l'environnement économique de l'entreprise et sa situation sur ses marchés, les réponses aux chocs d'activité, son insertion dans des rapports de sous-traitance ;
- les institutions représentatives du personnel et leur fonctionnement ;
- l'adhésion de l'entreprise à une ou plusieurs organisations patronales ;
- l'information, la consultation et la participation des salariés à la vie de l'entreprise;
- l'organisation du travail, les innovations techniques et organisationnelles et l'implication des salariés;
- les politiques de rémunération et de formation professionnelle dans les entreprises ;
- la négociation collective (thèmes, acteurs, niveaux) ;
- le climat social, les problèmes individuels et les conflits collectifs.

Des données issues des bases de sondage (SIRENE pour les établissements, DADS pour les salariés) viendront enrichir les données issues des réponses des personnes interrogées.

Comme pour les éditions précédentes, des post-enquêtes seront effectuées en 2018, auprès de représentants de direction et des représentants du personnel qui auront donné leur accord. Ces post-enquêtes seront organisées dans le cadre d'un appel à projet de recherche lancé par la Dares.

Les tirages d'échantillons sont réalisés par la Division Sondages de l'Insee. La méthodologie du tirage est établie conjointement par l'Insee et la DARES. La taille prévue de l'échantillon de répondants est de 4 000 établissements (taux de sondage 2%), 2 500 représentants du personnel (0,4%) et 20 000 salariés (0,2%).

Le champ de l'enquête couvre les établissements de 11 salariés ou plus, dans les secteurs privé et semi-public (hors administration et agriculture). Il recouvre les sections B à S (hors O) de la NAF rév 2. Le champ des salariés enquêtés comprend les salariés des établissements du champ ayant une ancienneté d'au moins 15 mois.

La collecte de l'enquête sera réalisée par un prestataire, choisi par appel d'offre, disposant en particulier d'un réseau d'enquêteurs en face-à-face. Les représentants de la direction et les représentants du personnel seront interrogés en face à face, à l'aide de questionnaires CAPI. Les salariés seront interrogés par voie postale, à leur domicile. Ils auront toutefois la possibilité de répondre au questionnaire via internet (sous réserve de résultats positifs du test préalable de ce procédé). Le temps de réponse est estimé à 1h15 pour le volet « représentant de la direction », 1h pour le volet « représentant du personnel », 15 minutes pour le questionnaire « salarié ». Les questionnaires ne comportent pas de questions relevant de la sphère privée ou jugées « sensibles ».

L'enquête REPONSE est complétée par l'enquête annuelle ACEMO – Dialogue Social en Entreprise afin de quantifier l'activité de négociation formelle et les journées de grève. Du côté des sources administratives, la base statistique des accords d'entreprise apporte des informations sur les accords signés entre la direction et les représentants du personnel. Enfin, la base de données sur les résultats des élections professionnelles (base MARS) vient compléter le dispositif d'information statistique.

Les résultats de l'enquête 2011 ont donné lieu à plusieurs séries de publications (6 *DARES Analyses*, dossier dans la collection *Insee-Références* « *Emploi et Salaires* », articles de recherche, etc.). Les travaux d'étude et de recherche ont été présentés lors d'un colloque organisé par la DARES.

L'enquête 2011 a par ailleurs alimenté régulièrement les travaux de l'administration du ministère, en particulier l'évaluation de la loi de 2008 relative à la représentativité syndicale, mais aussi l'étude d'impact du projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi, adopté en 2015.

Pour l'enquête 2017, il est prévu le même éventail de publications. Cette nouvelle édition permettra également d'établir un premier bilan de l'effectivité de certaines dispositions issues de la loi de 2015.

La DARES réunit trois comités pour la consultation sur le dispositif d'enquête :

- un comité de pilotage réunissant la Dares, la Direction Générale du Travail (DGT) et l'Insee ;
- un comité scientifique chargé de la révision des questionnaires, réunissant la DARES, la DGT,
 France Stratégie, et dix universitaires spécialistes du domaine;
- un comité de concertation réunissant la Dares et les partenaires sociaux.

Les moyens consacrés à la préparation de l'enquête, le traitement et la publication des données seront les suivants :

- 1/2 ETP d'un agent de catégorie A pendant 4 ans pour la conception de l'enquête ;
- l'ensemble des agents du département Relations Professionnelles et Temps de travail (8 cadres A, 1 C) seront mobilisés pendant les phases de tests (environ 2 mois), de l'enquête pilote (2 mois) et de la collecte (5 mois);
- budget estimé de la collecte sous-traitée : entre 1 900 000 € et 2 100 000 € TTC

Justification de l'obligation : le caractère obligatoire est demandé pour l'édition 2017 de l'enquête afin de contribuer à maximiser le taux de réponse des unités échantillonnées. En effet, suite aux dernières dispositions législatives la négociation et le dialogue social dans les établissements et les entreprises prennent de plus en plus d'importance dans l'élaboration des normes sociales. Par la richesse de son questionnement, l'enquête REPONSE permet de rendre compte de la nature et des pratiques des différents acteurs de dialogue social dans les établissements, et de les relier à l'environnement économique de l'établissement et aux usages en matière d'emploi, de temps de travail, de salaires et d'organisation du travail. Or, il est primordial de recueillir des informations rendant compte de toute la diversité de ces pratiques, très liées notamment à la taille des établissements et au secteur d'activité. Côté salariés, l'amélioration du taux de retour des questionnaires devrait accroître les opportunités d'utilisation de ce volet du dispositif REPONSE. L'attribution du caractère obligatoire, permettrait une amélioration significative du taux de réponse, et partant, de la qualité de l'enquête.

~~~~

## Remarques générales

Le Comité demande au service de rédiger un paragraphe justifiant la demande du caractère obligatoire de l'enquête, plus précisément pour la partie « Établissements ».

Le Comité note que le service a intégré, via sa démarche de consultation, des éléments répondant en partie aux demandes de la CFDT.

Le Comité du label prend note de l'intention du service de réaliser des post-enquêtes début 2018 et lui rappelle qu'il sera nécessaire de les présenter au Comité le moment venu et ce, une fois le processus de sélection des projets mis en œuvre. C'est le service, assisté d'un comité scientifique ad hoc, qui devra conduire la sélection des meilleurs projets.

#### Le Comité du label émet une recommandation forte :

Compte tenu de l'octroi du caractère obligatoire, le Comité, soucieux du respect de la charge des enquêtes pesant sur les entreprises, recommande que le service mette la priorité sur la coordination négative avec les autres échantillons d'établissements au détriment de la panélisation avec l'échantillon antérieur de l'enquête. De plus, du fait du faible volume d'établissements potentiellement concernés par la panélisation, le Comité doute de l'utilité réelle de ce panel. Enfin, au vu du temps de passation de l'enquête (1 heure 15), qui se déroule en face à face, la panélisation accroîtrait sensiblement la charge pour les établissements concernés.

#### Autres observations et recommandations :

#### Méthodologie

- Sur le choix des indicateurs pour qualifier la non-réponse des établissements à partir des données « salariés », le Comité demande au service de regarder la fréquence des incohérences dans les réponses des salariés et, à l'issue de cette analyse, d'adopter une règle de décision ; le service devra informer le Comité de la méthode retenue.
- Concernant les deux jeux de pondération prévus, selon que l'on s'intéresse à tous les salariés ou seulement à ceux des établissements répondants, le Comité suggère au service de caler les résultats du plus petit échantillon sur ceux du plus gros sur certaines variables-clefs. Le Comité demande au service d'être vigilant quant à la définition et l'explicitation du champ retenu dans les publications. Pour les chercheurs, il recommande en outre de prévoir une documentation des différents jeux de pondération et leurs différentes utilisations.

## Protocole de collecte

Du fait de quelques incertitudes concernant le protocole final retenu (multimode séquentiel, web puis papier), le Comité du label souhaitera recevoir les résultats de l'enquête pilote (qui testera a priori les relances par email et SMS) et la décision prise relative aux relances :

- o envoi d'une deuxième relance (multimode séquentiel) ;
- o envoi de relances par email et/ou SMS (relances intermédiaires).

#### Lettres-avis et questionnaires :

Le Comité du label prend note du fait que l'ensemble des remarques qui ont été émises dans le rapport du prélabel ont bien été prises en compte.

Un certain nombre de compléments ont été formulés en séance, dont le détail figure dans le relevé de décisions. Le service est invité à les prendre en compte.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### Lettres-avis

De manière plus générale, le Comité souhaite que le service ajoute un paragraphe qui relie l'objet de l'enquête au contexte actuel (par exemple, les mesures législatives nouvelles votées récemment).

Il est suggéré également, pour éclairer davantage l'enquêté sur les objectifs et l'utilité de l'enquête, d'enrichir le contenu de la première lettre envoyée pour chacun des trois volets ; par exemple : « Cette enquête, réalisée tous les six ans depuis 1993, permet d'alimenter des travaux de recherche... ou encore ... aide les pouvoirs publics à prendre les décisions les plus appropriées ».

## Questionnaires

Le Comité salue les efforts d'allègement réalisés par le service depuis la présentation de l'édition précédente (2011), notamment la diminution du temps de passation de l'enquête du fait de la suppression de quelques questions.

Sur le Volet « Représentant de direction », le Comité du label rappelle toutefois que l'information relative à l'ancienneté de l'établissement, au nombre d'établissements et à la localisation du siège de l'entreprise, notamment, peut être obtenue à partir de la base de sondage Sirus. Le Comité invite le service à alléger l'enquête sur ce point.

L'ensemble des lettres-avis finalisées et les trois questionnaires définitifs devront être envoyés au Secrétariat du Comité du label.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise » REPONSE 2016-2017 et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour l'année 2017

Le Président du Comité du label de la statistique publique

Benjamin Camus

0